

En ce qui concerne l'enfance et la jeunesse

Depuis le lundi 16 mars toutes les structures accueillant des groupes de plus de 10 enfants ont fermé leurs portes . Cette directive nationale concerne les établissements scolaires de la maternelle à l'enseignement supérieur, les crèches, les accueils périscolaires et de loisirs avec et sans hébergement.

Ne sont pas concernées les assistantes maternelles et les maisons d'assistantes maternelles (MAM) accueillants 8 à 10 enfants.

Gardez vos enfants à la maison

En tant que salarié et si votre cadre d'emploi le permet, vous pouvez demander à télétravailler.

Dans d'autres cas, le télétravail n'étant pas possible, vous pouvez demander à bénéficier d'un arrêt maladie à votre employeur qui devra remplir le formulaire sur le téléservice <https://declare.ameli.fr/>.

Cet arrêt maladie est fractionnable entre les parents du ou des enfants concernés.

La continuité pédagogique à la maison

Chaque établissement scolaire communique aux parents les démarches à suivre pour assurer la continuité des enseignements pendant la période de confinement.

Les parents du milieu médical sans mode de garde

Vous êtes aide soignant, assistant dentaire, auxiliaire de puériculture, AMP, infirmier, puéricultrice, sage-femme, médecin, interne en médecine, vétérinaire, chirurgien dentiste, pharmacien et vous ne disposez pas de mode de garde, l'école de votre enfant, de la maternelle au collège doit proposer un mode de garde. La fourniture de repas n'est pas assurée.

Faites vous connaître auprès de l'établissement scolaire.

La situation est en cours d'évolution, nous vous communiquerons les décisions des ministères de la santé, de l'intérieur et de l'éducation nationale au fur et à mesure.

Ecole Joseph Signor, Landéda: 02 98 04 93 43

Ecole Notre Dame des Anges, Landéda: 02 98 04 93 02

Les objectifs de telles dispositions

Les mesures prises par le gouvernement ont pour objectif de limiter la propagation du virus :

- Les enfants selon les scientifiques sont, apparemment, ceux qui propagent le plus rapidement le virus, même s'ils n'ont parfois pas de symptômes et ne semblent pas souffrir de formes aiguës de la maladie.
- Fermer les écoles réduit les échanges entre adultes car les parents obligés de rester à la maison évitent, par ricochet, les nombreux contacts avec leurs collègues. **Il n'est donc pas recommandé de s'organiser entre voisins ou de faire appel à la famille pour les gardes d'enfants.**
- La fermeture des écoles doit donc être accompagnée de mesures pour éviter le regroupement des élèves hors des classes. **Les parents doivent s'assurer que les consignes sont respectées par les enfants et adolescents qui doivent rester chez eux.**

Coronavirus (COVID-19)

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :

0800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés respiratoires,
au retour de Chine ou d'une zone où circule
activement le virus, composez le 15.

